

## **ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JANVIER 2019**

Début de la séance : 10H30

Présence : 27 personnes

Parents, pilotes, fans, quelques organisateurs pour la saison 2019.

Organisateur(s) 2018 absent(s) : Bassenge, Stembert, Namèche, Mont St Guibert.

Organisateur ne présentant leur course pour 2019 : Francorchamps, Bassenge.

Nouveaux organisateurs pour 2019 : Néant.

### **Le comité 2018 est présent (5) :**

André Bonhomme, Président

Didier Colin, Secrétaire - Responsable Chrono

Michel Colin, Trésorier - Conseiller Technique et sécurité

Marie-Ange Bonhomme, Assistante logistique

Henri Bihain, Conseiller Technique / Assistant Départ Course

Ouverture de l'Assemblée par le Président, remerciant les membres présents.

### **REVUE DES COURSES 2018**

Aucun problème n'est signalé, bonne organisation générale pour l'année écoulée.

Quelques petites remarques à corriger pour la saison 2019.

Attentifs pour certains organisateurs quant à la sécurité du circuit, ne pas s'endormir sur les acquis.

### **BILAN FINANCIER/APPROBATION DES COMPTES PAR L'ASSEMBLEE**

L'assemblée marque son approbation concernant les entrées/sorties effectuées lors de l'année écoulée.

### **OBJECTIFS 2019**

- Fixation de la date de la remise des prix du challenge 2019 pour location de la salle de Bellevaux vu la demande intense et le peu de date libre.  
Demande antérieure à l'AG, la date libre restante étant le 9 novembre 2019.  
Approbation de cette date par l'assemblée pour l'organisation de la remise des prix/souper 2019, mise en option de la date qui sera confirmée le plus rapidement.
- N'ayant pas Francorchamps cette année, proposition d'une journée présentation. Fabrice Noël se charge de la demande auprès de la commune de Spa pour la descente de la source de la Géronstère. Confirmation et modalités suivront.
- La remorque chrono est financée par sponsors, la trésorerie TPP n'est donc pas imputée par le coût de cet achat, comme déjà signalé à maintes reprises.  
Pas encore d'estimation du coût à ce jour, détail dans la quinzaine qui suit.
- Une proposition d'assurance individuelle de groupe pour 50 pilotes et revenant dès lors à 11€ par personne assurée. Demande par mail pour les personnes intéressées avant de poursuivre

# CAISSES A SAVON TROPHÉE PETITS PATELINS



www.infotpp.be

car le coût est une estimation approximative vu les détails incomplets rentrés auprès de l'assureur. Plusieurs pilotes sont déjà assurés donc nombre inférieur à l'estimation.

Didier envoie une demande mail à tous, réponse attendue par les pilotes dans la positive et décision sera prise en fonction de l'intérêt porté.

- Maintien de la demande de l'AG 2018 pour qu'un véhicule effectue une fermeture officielle de la piste AVANT la descente du premier concurrent. Que les signaleurs et le public soient avertis du commencement de l'épreuve.
- Comme décidé à l'AG 2017, une caution sera réclamée après les inscriptions. Une liste des coûts a été établie et reprise sur la quittance de la caution, tous dégâts ou manquement seront retenus selon les prix fixés et renseignés sur le document remis par le TPP.
- Comme les années précédentes, le système de numérotation est reconduit. Une catégorie supplémentaire s'ajoute, elle reprend les C3 (catégorie ADO numéros 300 au TPP) qui correspond à la catégorie FSD pour ne plus devoir changer le poids lorsque le pilote concoure sous le règlement international. Interpellation d'un "ancien" suite à cette décision : "On pourrait faire une catégorie pour les anciens aussi" ? Il est dès lors convenu que les SENIORS à partir de **55ans** (année 1964 et avant) seront également repris dans la catégorie "VINTAGE" sans spécialement prétendre à la remise d'un trophée ou prix (laissé à l'appréciation de l'organisateur), uniquement pour une compétition entre "anciens".
- Ajout sur la rédaction de la décharge, protégeant l'organisateur et ses bénévoles ainsi que le TPP (point 5). Discussion à finaliser en réunion de comité.
- La journée sera déterminée par **1 descente d'entraînement et 4 descentes chronos** (2entraînements et 3 chronos en 2018).
- Il est rappelé aux organisateurs de prendre connaissance de la totalité du contenu des documents qu'ils signent pour approbation (Règlement + Protocole de Sécurité). Ceux-ci sont importants pour un déroulement optimal de la journée de leur organisation.

## COMITE 2018

Démissions :

André Bonhomme, Président

Didier Colin, Secrétaire - Responsable Chrono

Michel Colin, Trésorier - Conseiller Technique et sécurité

Marie-Ange Bonhomme, Assistante Logistique.

Henri Bihain, Délégué Départ et Technique.



Il est rappelé que les routes d'accès au parcours doivent être fermés (barrière NADAR, voiture + commissaire) et surtout un arrêté de police annonçant cette fermeture légalisée par la commune. Ne pas oublier : \*les inscriptions sont prises par l'organisation \*le montant (-2€) revient à l'organisation \*lire attentivement le règlement pour le matériel qui doit être disponible le jour de la course.

- Départ de Soiron à 12H00.
- Discussion pour Pont concernant la chicane qui ne ralentit pas les concurrents mais donne plutôt du spectacle, ce qui n'est pas le but. La solution à adopter est de prononcer plus fort la chicane pour obliger le ralentissement des caisses. Ne pas oublier le tracé au sol puisqu'il faut bouger les bottes pour la remontée des caisses vers le départ.
- Départ de Pont, de Fabrice Noël et arrivée d'Olivier Potelle à 13H00.
- Stembert est absent, après divers contact mail, confirmation de la course en 2019 (exception car pas de représentant ni d'excuse).
- Namèche est une course FBCS comptant également pour le TPP. La descente, comme pour toute les courses mais important de le rappeler car règlement différent, pourra être refusée dans le cas d'un danger visible ou d'une caisse non conforme à la sécurité.  
Un supplément de sécurité sera honoré à la demande d'un pilote, représentant ou parents de pilote qui remarquera un défaut ou un oubli.  
Pour la course de Namèche, qui ne nécessite pas de matériel TPP, une cotisation de 65€ sera réclamée pour figurer au challenge TPP 2019.
- Pour Comblain la Tour, la descente pour Flo n'était pas une bonne idée car énormément de danger lors de sa réalisation. Une autre action plus rassurante aurait pu être effectuée. Rappeler aux pilotes que le port des gants est obligatoire, les affiches au départ le signalant pour rappel d'ailleurs. Ne pas oublier les petites bottes devant les grosses à l'arrivée, ne pas trop resserrée celle-ci non plus.
- Pour Waimes, les félicitations de l'assemblée pour la réalisation sécurisée de l'arrivée.
- Mont Saint Guibert étant excusé, espérons un meilleur temps en 2019 que celui de 2018.
- Demande de départ des 600 parfois avant les 400, profiter de la "buvette" et des caisses qui descentes.
- Il est réclamé POUR LA XIÈME fois que les organisateurs transmettent les informations sur leur course auprès du Webmaster ou du secrétaire pour alimenter le site internet TPP.  
Pour les nouveaux, transmettre TOUT ce qui concerne votre course  
(Webmaster : [www.infotpp.be](http://www.infotpp.be) ou Didier : [fnk423@hotmail.com](mailto:fnk423@hotmail.com)).

## MODIFICATION DU REGLEMENT (les changements sont en **jaune**)

### 1. Les concurrents

#### 1.1. **Le classement**

1.1.1. Les concurrents seront classés en 4 catégories.

##### Monoplace

- Jeunes : moins de 9 ans : nés en 2010 et après
- Juniors : entre 10 et 13 ans : nés entre 2009 et 2006 y compris
- Ado : entre 14 et 17 ans : nés entre 2005 et 2002 y compris
- Seniors : 18 ans et plus : nés en 2001 et avant
- Les pilotes étant dans l'année civile de la naissance pourront choisir de monter ou rester dans leur catégorie respective. Le choix doit être fait avant la première participation et ne peut changer pendant le challenge.

##### Biplace

- Réservé aux 18 ans et plus, nés en 2001 et avant

En biplace, la descente sans le convoyeur est interdite. En monoplace, la descente avec un convoyeur est interdite. Dans toutes les catégories la descente à plus de deux personnes est interdite. Le non-respect entrainera la disqualification de la descente.

1.1.5. Pour établir le classement final de chaque course, il sera pris en compte le meilleur temps **des quatre manches chronométrées**. Une descente d'essai le matin.

### 3. Le comité organisateur

3.1. Le comité organisateur versera 130 Euro pour participation aux frais de fonctionnement et cotisation annuelle au TPP, parvenant au plus tard le **31 Mars 2019** sur le compte.

Un bulletin de virement pré-imprimé vous est envoyé en courriel après l'AG du **26 janvier 2019**.

**Le protocole de sécurité dûment complété ainsi que le règlement seront transmis au sein du TPP pour ce 31 mars 2019 maximum.**

**En cas de retard du virement sur le compte ET de la remise des documents, si l'organisateur marque toujours son intérêt d'être repris au classement TPP, ce montant sera majoré de 50€ pour frais administratifs.**

En l'absence de la rentrée de ces documents au maximum **la semaine qui précède la première course**, l'organisation concernée ne sera pas reprise au Challenge TPP.

## PAROLE AUX REPRESENTANTS FISD

La parole est donnée aux représentants FISD, Monique CHANTRAIN et Robert SCHMITZ, afin de fixer les conditions requises pour l'inscription et la participation aux courses comptant pour l'Europe.

Discussion et mise au point.

Changement de certains points du règlement FISD : les C3 passent à 190Kg, les C6 le copilote passe à 14 ans au lieu de 16 ans...

Approbation générale de l'assemblée,  
Clôture de l'assemblée par le Président.

Les exemplaires destinés aux organisateurs ou aux membres de l'assemblée seront transmis par E-mail à ceux-ci ainsi que sur le site internet TPP ([www.infotpp.be](http://www.infotpp.be)).

**FIN de l'AG : 16H00**